

# Le parking des Esplageolles annonce la fin de la gratuité

**STATIONNEMENT** Le début des travaux du bâtiment de 400 places devrait intervenir dans les prochains jours. Une fois celui-ci construit, se garer au centre deviendra payant

Finie la valse des disques aux Esplageolles. Le parking, en piteux état, va bientôt connaître une mue façon « Nouvelle Seyne », souhaitée par la précédente municipalité. Exit les 166 places et le macadam défoncé (les rails menant les trains aux chantiers y apparaissent encore...), le futur parking aérien des Esplageolles pourra accueillir au deuxième trimestre 2010 quatre cents véhicules.

« Nous sommes en train de finaliser la sélection des entreprises, explique Jean-Pierre David, directeur du département construction de la société Q-Park. Avant la fin du mois de janvier, nous installerons les clôtures autour du site et les travaux, prévus pour durer de 14 à 16 mois, pourront alors débuter. »

Un nouveau bâtiment trônera alors à l'entrée de la ville. Ce qui n'a d'ailleurs pas été sans poser quelques problèmes. « Le projet initial comportait 425 places de stationnement, mais l'architecte des Bâtiments de France ainsi que la municipalité nous ont demandé des ajustements afin d'améliorer la perspective de l'entrée de la ville. Nous avons ainsi dû compacter l'ouvrage à 400 places, pour mieux dégager la vue et lui donner une allure plus en adéquation avec son environnement », ajoute Jean-Pierre David. L'investissement s'élève à six millions d'euros environ pour Q-Park.

## Où se garer pendant les travaux ?

« Dans cette DSP (1) vraiment pas sympathique pour la commune, il n'était même pas prévu de substitution pour se garer pendant l'immobilisation des Esplageolles, relève Claude Astore, adjoint à l'urbanisme. La mairie a donc pris à son entière charge



Le parking des Esplageolles, en mauvais état, est toujours fréquenté quotidiennement par des centaines d'automobilistes. (Photo Rina Uzan)

soit 120 000 euros - l'aménagement du parking provisoire de 250 places entre l'IUFM et l'IPFM. » Cette solution, gratuite, est la plus sûre, d'autant que le bus malin verra son parcours prolongé jusqu'aux... Esplageolles.

Le dédale des rues du centre-ville offre également des possibilités importantes en la matière.

Le parking Martini est une autre solution de repli, à ces limites près qu'il est payant et que les travaux perturbent actuellement son fonctionnement (lire par ailleurs).

## Stationnement payant en surface aussi

Une fois le parking des Esplageolles achevé, l'exception du stationnement gratuit à La Seyne prendra fin. « La DSP prévoit en effet qu'outre les trois bâtiments,

Esplageolles, Martini et site des anciens chantiers (lire par ailleurs), la société gère aussi un millier de places en surface disséminées dans tout le centre-ville », observe également Claude Astore.

Des horodateurs pousseront alors ça et là... « Mais nous veillons au moins à ce que cela ne soit appliqué avant que les parkings des Esplageolles et de Martini ne soient en état de service complet. » Des tarifs de 0,60 euro la demi-heure sont prévus, tandis que l'abonnement mensuel devrait atteindre les 25 euros.

La DSP va même encore plus loin, car si la commune souhaite édifier de nouveaux parkings gratuits (un projet existe sur la corniche de Tamaris), elle devra en référer à Q-Park, « pour s'assurer que cela



Le projet initial a été un peu modifié. Le bâtiment à l'entrée de ville sera haut de quatre étages, les véhicules pourront aussi stationner en terrasse. (Photo repros DR)

n'est pas de la concurrence déloyale ».

La mairie, en contrepartie, recevra en 2040 trois bâtiments de stationnement, et touchera une redevance annuelle de 50 000 euros annuels. « Cet argent ne vient pas dans les caisses de la commune, précise Claude Astore, mais sert

simplement à compenser les salaires de deux ASVP(2) chargés de contrôler les véhicules ».

L'actuelle municipalité, qui a hérité à son grand dam de cette DSP de 32 ans (durée maximale autorisée), a fait ses calculs. « Si nous voulons rompre le contrat, cela coûterait à la

## LE BILLET

Philippe Zamari

## Au carrefour

Les tourments de la démocratie municipale sont ainsi faits : Marc Vuillemot va devoir composer avec un changement de règles du stationnement au centre-ville qu'il ne souhaitait pas.

En juillet 2007, il votait contre la délibération présentée par le maire Arthur Paecht, engageant la commune jusqu'aux années 2040... Le stationnement au centre-ville sera donc bientôt payant.

Difficile d'imaginer que cela améliorera son attractivité, tandis que le stationnement à la station balnéaire des Sablettes sera, lui, encore gratuit.

Grâce à cette DSP, le contribuable ne verra pas ses impôts locaux augmenter. À cause de cette DSP, l'automobiliste devra bourse délier pour se garer à La Seyne. Le contribuable automobiliste, lui, se retrouve coincé, à moins qu'il ne troque sa voiture contre un vélo... Et qui sait quels modes de transport utiliseront les Seynois de 2040 ?

commune environ six millions d'euros. Et sans la moindre contrepartie. Quand vous savez que 2 points d'impôts locaux en plus représentent 600 000 euros, le calcul est vite fait », conclut l'adjoint à l'urbanisme...

**PHILIPPE ZAMARI**  
pzamari@nicematin.fr

1. Délégation de service public.  
2. Agents de surveillance de la voie publique.